



FICHE DE DONNEES DE SECURITE ANTI-STATIC CLEANER - RANGE EXTENSION

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT ANTI-STATIC CLEANER - RANGE EXTENSION

NO DE PRODUIT : XFCL087
AXFCL087
ASCK000
ZA
ALFC000

UTILISATION Cleaning Product

DISTRIBUTEUR AF INTERNATIONAL. A division
of HK WENTWORTH LTD
ASHBY PARK.
COALFIELD WAY
ASHBY de la ZOUCH
LEICESTERSHIRE. LE65 1JF
UNITED KINGDOM
+44 (0) 8443759700
+44 (0) 8443759799
info@hkw.co.uk

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE +44 (0) 01536 402888 (8am - 8pm)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

CLASSIFICATION (1999/45) Non classé.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No CE	No CAS	Contenu %	Classification (67/548/CEE)
PROPANE-2-OL	200-661-7	67-63-0	1-5%	F;R11 Xi;R36 R67
2-BUTOXYÉTHANOL	203-905-0	111-76-2	1-5%	Xn;R20/21/22 Xi;R36/38
DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ	265-149-8	64742-47-8	1-5%	Xn;R65
ALKYLBENZENE SUPHONIC ACID SODIUM SALT	285-600-2	85117-50-6	1-5%	Xn;R22. Xi;R38,R41.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS MÉDICALES

Traiter symptomatiquement

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

ANTI-STATIC CLEANER - RANGE EXTENSION

INGESTION

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Remarques
2-BUTOXYÉTHANOL	WEL	25 ppm(D)	123 mg/m3(D)	50 ppm(D)		
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.
WEL = Workplace Exposure Limit.

MESURES D'INGÉNIEURIE

Pas d'instructions particulières de ventilation.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

MESURES D'HYGIÈNE

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Aérosol. Liquide.
COULEUR	Incolore.
ODEUR	Caractéristique.
DESCRIPTION DE LA VOLATILITÉ	Volatil.
SOLUBILITÉ	Insoluble dans l'eau
POINT D'ÉBULLITION (°C)	-26.5 (-15.7 F)
DENSITÉ RELATIVE	1.176 (liquid) @ 20 °C (68 F)
PRESSION DE VAPEUR	62.8 kPa @ 20 °C (68 F)
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C)	> 750 (1382 F)

ANTI-STATIC CLEANER - RANGE EXTENSION

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu ou une haute température créé : Monoxyde de carbone (CO). Fluorure d'hydrogène (HF). Fluorure de carbonyle

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

INHALATION

Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

CONTACT AVEC LA PEAU

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

CONTACT AVEC LES YEUX

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

AUTRES DANGERS POUR LA SANTÉ

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Appellation	BUTANE
Conc. Toxique - CL50	658 mg/l/4 h (inhalation rat)
Appellation	PROPANE-2-OL
Appellation	2-BUTOXYÉTHANOL
Dose Toxique 1 - DI 50	1480 mg/kg (oral rat)
Appellation	DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

Appellation	PROPANE-2-OL
	2-BUTOXYÉTHANOL
CL 50, 96 H, Poisson, mg/l	1700
Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l	>1000
Ci 50, 72 H, Algue, mg/l	500
Appellation	DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ
CL 50, 96 H, Poisson, mg/l	>1000
Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l	>250
Ci 50, 72 H, Algue, mg/l	20

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	AEROSOLS
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	CONSUMER COMMODITY

ANTI-STATIC CLEANER - RANGE EXTENSION

NO. UN ROUTE	1950
N°CLASSIFICATION ADR	2.2
CLASSIFICATION ADR	Class 2
GROUPE D'EMBALLAGE ADR	#
NO. D'ÉTIQUETTE ADR	2.2
NO. UN MER	1950
CLASSE IMDG	2.2
GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	#
EMS	F-D, S-U
NO. UN, AIR	1950
CLASSE AIR	2.2
GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	#

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**PHRASES DE RISQUE**

NC	Non classé.
----	-------------

CONSEILS DE PRUDENCE

A1	Réceptif sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
A2	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
P13	Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS**COMMENTAIRES DE MISE À JOUR**

Revised in accordance with CHIP3 and EU Directives 1999/45/EC and 2001/58/EC

ÉMISE PAR

Helen O'Reilly

DATE DE RÉVISION NOVEMBER 2009

NO DE REV. /REPL. FDS 1

GÉNÉRÉE LE

NO. FDS 12280

ANTI-STATIC CLEANER - RANGE EXTENSION

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R11	Facilement inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.